

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

10 DÉCEMBRE 2013

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 10 décembre 2013 à 19h30 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Serge Chrétien, maire
Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4

Sont absents : Mario Lévesque, conseiller au siège # 5 (à l'extérieur du territoire)
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Serge Chrétien, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Dossier Alain Boucher – Division des petites créances
 - a. Mandat au D.G. pour représenter la Municipalité en contestation de la réclamation
 - b. Honoraires professionnels pour préparation du dossier avec un avocat
3. Période de questions
4. Levée de la session

3653-12-2013 DOSSIER ALAIN BOUCHER – DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Attendu que M. Alain Boucher a déposé une demande à la Chambre civile – Division des petites créances pour une réclamation de montants payés en trop pour diverses taxes municipales;

Sur proposition de Diane Dupuis,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Roy, pour la représenter auprès de la Chambre civile – Division des petites créances dans la cause impliquant la partie demanderesse soit M. Alain Boucher faisant affaires sous le nom & raison sociale de "Dépanneur Mont-Louis 1991 Enr.";

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dépose une contestation sur les motifs invoqués dans la demande et sur le montant réclamé.

QUE le paiement des frais de 204 \$ au Ministre des Finances soit autorisé. La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits au poste 02 19000412

Proposition adoptée.

3654-12-2013 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR PRÉPARATION DU DOSSIER À LA DIVISION DES PETITES CRÉANCES

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Me Jean-François Roy, avocat afin de fournir une aide professionnelle pour la préparation de la déclaration de contestation à transmettre à la Chambre civile – Division des petites créances dans le dossier de Alain Boucher, partie demanderesse.

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits au poste 02 19000412

Proposition adoptée.

3655-12-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Claude Laflamme,
appuyée de Diane Dupuis,
il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Serge Chrétien, maire

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Serge Chrétien, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Serge Chrétien, maire